



TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS
| PROFESSIONNELS |

1. Qu'est-ce qu'une réclamation ?

Une réclamation est une déclaration par laquelle vous manifestez votre mécontentement envers notre société, sur un ou des sujets clairement identifiés, dans le cadre de notre mandat de courtage.

2. Comment faire une réclamation ?

La réclamation peut se faire soit téléphoniquement auprès de notre cabinet au 02 31 68 77 97, soit sur la base du formulaire ci-joint, adressé par voie postale ou par mail à :

21 rue du Valhétel
14500 Vire

Email : contact@aero-courtage.fr

3. Comment est traitée votre réclamation ?

a. Ce qu'il advient de votre réclamation

Votre réclamation sera traitée comme prévue dans les points 2 et 3 ci-après. Si elle porte sur l'application d'un contrat d'assurance, nous la transmettrons à l'organisme assureur de votre contrat.

b. Délai de traitement

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de sa réception.

Nous nous engageons à vous apporter une réponse positive ou négative dans un délai de deux mois à compter de la réception de la totalité des éléments de votre réclamation si la réponse est de notre fait.

4. Conservation des documents

Les documents en lien avec votre réclamation sont conservés cinq ans à compter de la date de réception.

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION - PROFESSIONNELS

IDENTIFICATION	
Dénomination sociale	
Nom commercial (si différent)	
Adresse du siège social ou du signataire de la déclaration	
Nom et fonction de l'interlocuteur chez le réclamant	
Coordonnées téléphoniques	
N° du contrat sur lequel porte votre réclamation	
DOSSIER	
<p><i>Indiquez de la manière la plus précise et complète possible, le motif de votre réclamation en précisant le n° du contrat d'assurance concerné</i></p>	
Nom de votre interlocuteur habituel	
Liste des pièces jointes éventuellement fournies	
Date	Signature